SEMAINE DU LUNDI 14 MARS AU DIMANCHE 20 MARS 2016

La Fondation Lucie et André Chagnon largue le gouvernement du Québec

Le Devoir, 3/15/2016, A3 (#réf : 7156)
Marco Bélair-Cirino
Longueur : Moyen; Catégorie : Philanthropie
Mots-clés : Avenir d'Enfants, OBNL, Fondation privée

La coalition Non aux PPP sociaux demande au gouvernement libéral de prêter main-forte aux organismes qui seront laissés en plan après le retrait de la Fondation Lucie et André Chagnon de Québec en forme et d'Avenir d'enfants en 2017 et en 2019. Au terme de « discussions » avec le gouvernement du Québec, la fondation privée « est arrivée à la conclusion de ne pas renouveler » le financement des deux organisations à but non lucratif (OBNL) pour lesquelles elle s'est engagée à investir un total de 450 millions de dollars. « On est rendus à une autre étape », a dit sans détour le vice-président Stratégie et partenariats à la Fondation Lucie et André Chagnon, Jean-Marc Chouinard, dans un entretien téléphonique avec Le Devoir lundi. La Fondation Lucie et André Chagnon s'était engagée à injecter 25 millions par année de 2009 à 2019 dans Avenir d'enfants, qui a été chargé de stimuler « la réalisation d'activités, de projets et d'initiatives qui contribueront au développement des enfants âgés de cinq ans et moins vivant en situation de pauvreté ». M. Chouinard n'était pas en mesure de confirmer au Devoir lundi que la Fondation aura bel et bien dépensé 250 millions au terme de l'entente, qui prévoyait l'injection de 15 millions de dollars par an du gouvernement du Québec (150 millions au total). La fin du « partenariat » entre la Fondation Lucie et André Chagnon et le gouvernement du Québec se traduira également par la fin des activités de l'OBNL Québec en forme, dont la mission est d'encourager l'activité physique auprès des jeunes. Les deux parties s'étaient entendues pour investir 200 millions chacune, et ce, entre 2007 et 2017. M. Chouinard a « bon espoir d'atteindre la cible [ou] de ne pas être très loin en tout cas ». La porte-parole du Regroupement des organismes communautaires famille de Montréal appelle néanmoins à la tenue d'un « débat » sur « la place de la philanthropie dans les affaires sociales au Québec ». « Ce n'est pas parce que ces PPP se terminent sur ce modèle qu'il n'y en aura pas d'autres. » La fondation privée est aujourd'hui dotée d'un actif oscillant entre 1,7 et 1,8 milliard de dollars, c'est-à-dire 300 à 400 millions de plus que la mise initiale d'André et Lucie Chagnon après la vente de Vidéotron (1,4 milliard). Lien : http://www.ledevoir.com/societe/actualites-en-societe/465504/la-fondation-lucie-et-andre-chagnon-largue-le-gouvernement-du-quebec.

Des enfants de moins de 6 ans prennent encore des médicaments contre le rhume

La Presse, 3/16/2016, Cyberpresse (#réf : 7160)
Sheryl Ubelacker Presse canadienne
Longueur : Moyen; Catégorie : Santé
Mots-clés : Jeunes d'âge préscolaire, Parents, Étiquetage

Environ un enfant sur cinq âgé de moins de six ans continue de prendre des médicaments contre le rhume et la toux, malgré un avis contraire de Santé Canada, révèle une étude. En octobre 2009, le ministère fédéral a rendu obligatoire l'inscription « Ne pas administrer aux enfants de moins de six ans » sur tous les emballages de médicaments contre le rhume et la toux disponibles en vente libre et destinés aux jeunes enfants. Selon Santé Canada, ces produits contiennent des ingrédients actifs qui peuvent être non seulement inefficaces, mais également potentiellement dangereux pour les enfants d'âge préscolaire. Une étude semble toutefois démontrer que de nombreux parents ne prennent pas cet avertissement au sérieux. Ces produits – qui contiennent généralement des antihistaminiques, des décongestionnants et des antitussifs – peuvent causer des effets secondaires comme des palpitations cardiaques ou une hausse de la pression sanguine. Un surdosage peut même provoquer des convulsions et un coma. Lien : http://www.lapresse.ca/sciences/medecine/201603/16/01-4961353-des-enfants-de-moins-de-6-ans-prennent-encore-des-medicaments-contre-le-rhume.php.

Fugues : les compressions de Québec mises en cause

La Presse, 3/16/2016, Cyberpresse (#réf : 7155)
Tommy Chouinard
Longueur : Moyen; Catégorie : Adoescence
Mots-clés : Centre Jeunesse, Prévention, Compressions budgétaires

Dans un blâme à peine voilé au gouvernement, un rapport commandé par Québec soutient que les compressions budgétaires ont empiré le problème des fugues d'adolescentes hébergées dans les centres jeunesse. Les fugues doivent devenir une « priorité provinciale », et les efforts doivent cibler les jeunes filles sous le joug de proxénètes, écrit le vérificateur André Lebon. Dans un passage intitulé « À prévenir absolument : la fugue du financement », M. Lebon met en cause les compressions du gouvernement. « Il est futile de penser réduire les fugues ou mieux accompagner les jeunes filles en cause s'il y a, en même temps, fugue/fuite du financement et des compétences », écrit-il. Il donne l'exemple des coupes faites dans le projet Mobilis à Longueuil, un projet qui vise à lutter contre l'exploitation sexuelle des jeunes filles. Des projets-pilotes lancés à Montréal ont permis de réduire le nombre de fugues et devraient servir d'inspiration, estime André Lebon. Or, la réforme du ministre Gaétan Barrette sur la réorganisation du réseau de la santé a chamboulé ces projets-pilotes. « Cette réforme

n'est malheureusement pas étrangère à une période de turbulence dans les établissements qui a accompagné la restructuration des postes-cadres », écrit-il dans son rapport. Des « joueurs clés » dans la prévention des fugues « se sont retrouvés dans d'autres fonctions ou ont quitté, ou sont submergés dans de nouvelles tâches élargies ». « Bien que conjoncturel, ajoute M. Lebon, tout ceci a contribué à une certaine désorganisation des services sur le terrain. » Le centre jeunesse de Laval n'est pas une « passoire », conclut le vérificateur. « Les fugues sont en hausse de façon générale » et ce phénomène est « québécois et non lavallois ». Il signale que le centre jeunesse de Laval a une « concentration plus élevée de jeunes à risque », mais qu'il n'est pas davantage touché par le phénomène. Il ajoute que « la majorité des fugues au CISSS de Laval se font lors de sorties (70 % chez les filles) et non à partir de l'interne. Verrouiller les portes ne prévient que ces dernières ». Le centre jeunesse respecte les « guides de pratique » en ce qui concerne le recours à l'encadrement intensif, qui implique de placer un jeune dans une unité fermée, donc sans aucune possibilité de sortie. Lien : http://www.lapresse.ca/actualites/politique/politique-quebecoise/201603/15/01-4961211-fugues-les-compressions-de-quebec-mises-en-cause.php.

Les amendes infligées aux garderies ont décuplé

La Presse, 3/16/2016, Cyberpresse (#réf : 7158)
Tommy Chouinard
Longueur : Moyen; Catégorie : Services de garde
Mots-clés : Réglementation des garderies, Inspecteurs

Québec se montre désormais plus sévère à l'égard des CPE et des garderies privées qui ne respectent pas les règlements sur la qualité des services. La somme globale des amendes perçues auprès des services de garde fautifs est huit fois plus élevée qu'il y a un an. Pour l'année 2015-2016, les « pénalités administratives », comme on les qualifie au ministère de la Famille, ont totalisé 143 750 $ jusqu'ici, c'est-à-dire au 29 février. Les amendes ne s'élevaient qu'à 18 250 $ l'année précédente. Elles étaient d'à peine 2750 $ en 2013-2014. En vertu de modifications apportées à la loi en 2010, Québec peut imposer une amende pouvant aller jusqu'à 500 $ pour chaque manquement aux règles sur la qualité des services. Or il avait eu bien peu recours à ses nouveaux pouvoirs de sanction jusqu'ici. On pouvait compter sur les doigts d'une main les pénalités imposées en 2011, en 2012 et en 2013. Par manquement aux règles, on entend par exemple le fait d'accueillir plus d'enfants que ce que prévoit le permis, de surpasser le ratio du nombre d'enfants par éducatrice, de ne pas fournir d'attestation d'absence d'empêchement pour chaque membre du personnel, de ne pas respecter les exigences en matière de santé et de sécurité. Lien : http://www.lapresse.ca/actualites/education/201603/15/01-4961190-les-amendes-infligees-aux-garderies-ont-decuple.php.

La moitié des jeunes sans-abris ont fréquenté les centres jeunesse

La Presse, 3/17/2016, Cyberpresse (#réf : 7157)
Daphné Cameron
Longueur : Moyen; Catégorie : Jeunesse
Mots-clés : Itinérance, Centre jeunesse, Dépendance aux drogues

À l'heure où les projecteurs sont braqués sur le problème des jeunes fugueuses, une étude révèle que la moitié des 30 ans et moins qui dormaient dans la rue l'été dernier à Montréal ont séjourné au moins six mois dans un centre jeunesse. L'étude, qui se veut la suite du premier dénombrement des personnes en situation d'itinérance à Montréal, conclut que les interventions actuellement offertes en centre jeunesse ne suffisent pas à pallier les facteurs de risque qui mènent les jeunes qui les fréquentent à l'itinérance une fois adultes. Le Centre de recherche de l'hôpital Douglas a approfondi ses recherches l'été dernier en menant des entrevues sur le terrain auprès de 1066 personnes en situation d'itinérance, dont 170 ne se trouvaient pas à Montréal lors du grand dénombrement du printemps. Ce deuxième exercice a révélé que le tiers des sans-abri de 30 ans et moins avaient déjà vécu au moins six mois dans un centre jeunesse. Cette proportion grimpe cependant à 52 % chez les jeunes sans-abri qui dorment à l'extérieur. Fait intéressant, les personnes sans domicile fixe temporairement hébergées chez des amis ou des connaissances sont très peu nombreuses à avoir fréquenté un centre jeunesse. Le dénombrement de mars 2015 a estimé que 429 des 3016 sans-abri recensés dans l'île avaient passé la nuit dans des lieux extérieurs. Proportionnellement, ce nombre est plus élevé qu'à Toronto ou à Calgary. Par ailleurs, les autochtones représentent plus de 20 % d'entre eux. Selon Éric Latimer, il est temps pour les centres jeunesse d'effectuer une prise de conscience. « Il faut maintenant faire des études pour déterminer les caractéristiques des gens qui sont sortis des centres jeunesse et qui se sont tournés vers l'itinérance par rapport à celles des jeunes qui ont réussi à avoir une vie plus stable. Il faut un outil pour identifier les gens vulnérables et trouver des façons de les aider pour qu'ils ne se retrouvent pas à la rue », explique-t-il. Lien : http://www.lapresse.ca/actualites/montreal/201603/16/01-4961585-la-moitie-des-jeunes-qui-dorment-dans-la-rue-ont-frequente-les-centres-jeunesse.php.

L'enregistrement des armes à feu pour prévenir le suicide

Le Devoir, 3/18/2016, A11 (#réf : 7159)
Jérôme Gaudreault
Longueur : Moyen; Catégorie : Suicide
Mots-clés : Régistre des armes à feu, Personne en détresse, Contrôle des armes

L'auteur, M. Jérôme Gaudreault est le directeur général de l'Association québécoise de prévention du suicide (aqps.info). Trois suicides sont commis chaque jour au Québec,

alors qu'il s'agit d'une cause de décès évitable. L'une des mesures les plus efficaces pour prévenir le suicide est la réduction de l'accès aux moyens de s'enlever la vie, dont l'arme à feu. Ce moyen est extrêmement létal et n'offre que très rarement une seconde chance à la personne en détresse. La personne suicidaire ne veut pas mourir, elle souhaite cesser de souffrir. Non seulement sa vision des choses est troublée par sa souffrance, mais elle est ambivalente face à la mort jusqu'à la toute dernière minute. La présence d'une arme à feu représente donc un risque majeur dans ces circonstances; elle amplifie l'impulsivité du geste et donne peu de temps aux proches et aux intervenants pour effectuer une intervention qui permettrait de sauver une vie. La plupart des décès par arme à feu sont des suicides et impliquent des armes d'épaule. Ils sont souvent le fait de personnes en détresse. Le gouvernement a donc le devoir de réglementer l'accès aux armes à feu. D'ailleurs, les pays ayant un contrôle plus serré des armes à feu présentent un taux de suicide avec ce moyen inférieur aux pays qui n'en ont pas. Un registre facilite le travail des policiers lorsqu'ils doivent intervenir avec une personne présentant un risque de suicide, il favorise la responsabilisation des propriétaires d'armes en les incitant à respecter les normes et permet la traçabilité. Les nombreux suicides par arme à feu ont un coût énorme pour notre société. Nous n'avons pas les moyens de nous priver d'un outil efficace pour prévenir d'autres drames. L'ensemble des mesures fédérales adoptées à la suite de la tuerie à Polytechnique, dont l'enregistrement de toutes les armes, a été associé à une baisse phénoménale des suicides par arme à feu. Au Québec, nous avons constaté une baisse de 60 % des suicides par arme à feu entre 1995 et 2008, et ce, sans indice de substitution avec d'autres moyens. Lien : http://www.ledevoir.com/politique/quebec/465780/l-enregistrement-des-armes-pour-prevenir-le-suicide.

NOTE: *Tous les articles de la revue de presse sont conservés dans leur intégralité pour consultation. Le résumé de chacun des articles tente d'exprimer le contenu et la teneur des propos. La COFAQ n'endosse pas nécessairement les articles; la sélection de ceux-ci est basée sur les sujets d'intérêts pour la famille sans tenir compte de leurs valeurs.*